

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 avril 2024

**Ville de Peille****Département des  
Alpes-Maritimes****Arrondissement  
de Nice****Délibération  
n°2024\_56****Nombre de conseillers  
en exercice : 19****Nombre de présents :  
15****Nombre de votants :  
16**

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

**Présents** : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; M. Jean-Marc SIMONI, Mme Jessica JAMES, Mme Christine MOLINO, M. Adrien ARSENTO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Christophe LERICHE, M. Damien SCANDOLA, Conseillers Municipaux

**A donné procuration :**

Mme Alicia MENARDO, Conseillère Municipale, à M. Cyril PIAZZA, Maire

**Absents excusés** : M. Christian CRISCI, Mme Marie COMPAN, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale.

**Objet de la délibération : Renouvellement du contrat de location d'une partie de la parcelle D0001 située route des Clues à La Grave de Peille avec YANIS JARDINS & PROPRETÉ**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que le contrat de location de 100 m<sup>2</sup> de la parcelle D n°0001 située à route des Clues à La Grave de Peille, signé avec la société YANIS JARDINS & PROPRETÉ le 04 octobre 2023 par délibération n°2023\_56 en date du 02 octobre 2023, est arrivé à échéance le 31 mars 2024.

Il propose au conseil municipal de prolonger cette location avec un renouvellement de contrat de six mois à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024 et de fixer le prix mensuel de location à 100 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**AR Prefecture**

006-210600912-20240402-2024\_56-DE  
Reçu le 05/04/2024

Accepte de renouveler le contrat de location avec la société YANIS JARDINS & PROPRETÉ, dont un projet est joint à la présente délibération, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,  
le Maire,  
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.